

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3

Nombre de Conseiller en exercice: 15 - présents: 10 - votants: 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT QUATRE JUIN à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire Date de convocation : 13 juin 2024

Etaitent présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MAY Nathalie, MARION Laurent, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel

Etaient excusés: BIDET Grégory, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey **Pouvoirs**: Nadia HADJI à Philippe BUSSERON, Véronique LARONDE à Marie-Noëlle MENAT, Joffrey MASSON à Bruno LAMOUCHE

Christophe LACOMBE est élu secrétaire de séance

Délibération n° 3-24062024

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE

Vu le réglement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Vu les statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de l'Allier

Vu l'adhésion de la commune de Bayet à l'ATDA

Vu la délibération du conseil muncipal n° 2-21/09/2018 en date du 21 septembre 2018 de la commune de Bayet décidant de désigner l'ATDA comme délégué à la protection des données

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention avec l'ATDA pour définir les conditions d'adhésion au service orptionnel : protection des données à caractère personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la protection des données à caractère personnel délégué à la protection des données mutualisé

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et notification ou publication le 25 juin 2024 Le Maire,



